ANNONCES PARISIENNES.

Rue du Marché d'Aguesseau, 10 et 12, Faubourg St-Honoré à Paris.

Medaille d'Argent, 1839. GUERIN & Cie Medaille d'Argent, 1844.

[illegible] Mécaniciens, fournisseurs des châteaux Royaux, des Ministères, des Sapeurs-Pompiers de Paris, de la Banque de France, et des principaux établissemens [illegible]

POMPES A INCENDIE, ACCESSOIRES, EQUIPEMENTS, &c.

[illegible]

MACHINES A BRIQUES. [illegible], No 77, rue d'Enfer, [illegible] par jour. [illegible] Havane, chez M. Kita [illegible] Amérique.

LONGUEVILLE, No 16, RUE [illegible]
Près le Théâtre Français,
SEULE MAISON SPECIALE A PARIS,
[illegible]
Chemises, Caleçons & Gilets.
1an—3pm

TOILES METALLIQUES.
RUSSIER BREWER,
Rue du Faubourg St-Denis, No 185,
A PARIS.
Blaterie pour maoutention des vivres, fabrique spéciale de toiles de fer et de cuivre [illegible] pour papeterie mécanique. Produits [illegible] contre les moustiques et [illegible] pour renseignements, au bureau du Journal [illegible] principaux Agents.

Rue Montmorency, No 37, à Paris.
KOCH,
Fabrique la brosserie fine, brosses à [illegible] pour habits, du genre le plus nouveau; [illegible] pour la commission, au plus juste prix, et [illegible] Brosse pour trousses et nécessaires. 6m—1pm

En vente les 12 premiers volumes
DE LA
BIOGRAPHIE
DES HOMMES DU JOUR,
Par MM. Germain Sarrut et B. de Saint-Edme.
LE 13me VOLUME EST SOUS PRESSE.

L'ouvrage complet formera 16 volumes in-4to. à doubles colonnes, de 400 à 500 [illegible]. On peut prendre les volumes séparément. S'adresser, chez Krabbe, [illegible] No 30, et chez tous les libraires de Paris et des Départements; [illegible] Prix de la livraison de deux feuilles . 50 centimes. [illegible] aux souscripteurs à l'ouvrage entier. 1an—1pm

EAU DE BOTOT Rue Coq-Héron, No 5, seule maison où se fabrique la véritable. Cette Eau Balsamique et Spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermit les dents, les en[illegible] arrête les douleurs et donne à l'haleine une odeur suave. 1an—v. & camp.

GUY, Ainé, Naturaliste,
Rue de l'Ecole de Médecine. No 4, à Paris.
[illegible] Médecine, à Paris, et du Val-de-Grâce: fournisseur des Musées [illegible] Modèles en cire l'anatomie, de pathologie; pré[illegible] comparée.—Histoire naturelle.—Mannequins en peau pour la [illegible] Catalogue détaillé au bureau de ce Journal et chez [illegible] directement à M. GUY, ainé, ou par l'entremise [illegible] 2m—1pm

Rue Mauconseil No 9, A PARIS. **POIRIER,** Rue Mauconseil, No 9, A PARIS.
FABRICANT D'OUTILS DE CORROYEURS,
[illegible] de toutes espèces et les retaille. Tient couteaux, lunettes, [illegible] anglaises et pierres douces, bois à cam[illegible] corroyeurs et maroquiniers, assortiment de [illegible] Fait des envois en province et à l'étranger. 2f

DE LA PAROLE. [illegible]

Cravates mécaniques de **JORDERY,** fils. Brevetées en France et à l'Etranger. S'adaptant d'elles mêmes en moins d'une seconde. L'élégance, la solidité et la promptitude, à mettre et sortir ces cravates est la principale cause du succès qu'elles ont obtenu. Rue Thévenot, 1°, à Paris. 2pe—3m

APPARTEMENS GARNIS, de Garçon, ou Salon et Chambres à coucher. 6m—1pm No 15, Boulevard Montmartre.

[illegible] SANS GOUSSETS
MAISON DUMOULIN,
[illegible]
A PARIS.
[illegible]

Fabrique de Stores transparents,
Rue du Bac, 13, à Paris.
DE GILBERT,
SEUL BREVETÉ.
Pour l'invention et le perfectionnement des Stores transparens [illegible] les seuls pouvant se laver sans être détériorés. 1s—3m

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
[illegible]
L. A. GUILLEMAIN,
[illegible]

J. H. SHOOT,
[illegible] Mobile, Alabama.

AVIS. [illegible]
A. MICHOUD,
[illegible] Ursulines et Levee

[illegible]
Rue St Louis, 87.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
[illegible] Canal, Paradinggs Row, entre les rues de Chartres.
Manufacture No. 228. *Broad-Street, Newark,* N. J.

En [illegible] stock de LINGES FAITS, [illegible]

[illegible]

Les habitants et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

CONSERVES ALIMENTAIRES.
200 [illegible] Truffes de Périgord.— [illegible] Pâtés [illegible] Cèpes à l'huile, [illegible] Petits Pois, [illegible] Bouillons gras. 2000 [illegible] Sardines à l'huile. [illegible]
En magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, [illegible] Conti

VOITURES.
LE soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne—Cabriolets, Rockaways, Coupés, Buggys, Wagons, le tout offert en vente à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir les examiner avant de faire leurs achats ailleurs.
A. E. CRANE, 96, St Charles,
19 déc—6m en face du Commercial Exchange

Beaucoup de Ventes peu de profits.
ALFRED MUNROE & Co.
PRIX FIXE—Magasin d'Habillemens, No 34, rue des Magasins.

NOUS prenons maintenant, et le plus grand assortiment d'habillements [illegible] qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.—Tous nos articles sont manufacturés à New York, exprès pour les besoins du commerce de cette ville, et avec confiance [illegible] l'examen de notre stock, qui se compose en partie de

HABITS, REDINGOTES ET PALETOTS D'ETE.

En mérinos, drap d'été français lère qualité, habits et redingotes, de	$10 a $17 00
En drap d'été anglais lère qualité, habits, redingottes et paletots [illegible]	$6 a $10 00
En drap de Vienne, [illegible] alpaga, tran[illegible] habits vestes, habits et paletots, de	$6 a $10 00
En ermine, [illegible] de fantaisie, habits-vestes, habits et paletots, de	$6 a $8 00
En gingham, à carreaux et à raies, habits-vestes, habits et paletots, de	$2 50 a $4 50
En coton, à carreaux véritables, habits-vestes, habits et paletots,	$4 00
En gingham Barlton, lère qualité, habits-vestes, habits et paletots, de	$2 a $3 00
Aussi un grand assortiment d'habits, redingottes, paletots, &c. noirs et à la dernière mode, de	$12 a $25 00

PANTALONS D'ETE.

En mérinos et drap d'été,	$5 00 a $8 00
En mérinos à dessins et moroceo de la [illegible]	$5 50 a $8 00
Drap de Vienne noir et de couleur, alpaca, &c.,	$3 00 a $4 00
Drap de coton, tweed cassimir, tweed,	$3 00 a $4 00
Coutil [illegible] blanc et de couleur,	$2 50 a $6 00
Cotonnade française et américaine,	$1 00 a $2 50
Aussi un bel assortiment de pantalons en casimir français, noirs et de couleurs,	$4 50 a $8 00

GILETS.

Satin noir et de couleur,	$3 50 a $5 00
[illegible]	$3 00 a $6 00
Soie, [illegible] satin, [illegible] &c,	$1 00 a $6 00
[illegible] blanc et de couleur,	$1 00 a $5 00

Faits à la dernière mode, à cols droits, à châles, [illegible] et [illegible]

CHEMISES, ECHARPES, CRAVATTES, &c., &c.

[illegible] superfine, devant piqué, [illegible] anglaise, devant piqué, [illegible] devant piqué, [illegible] anglaise, qualité ord. devant piqué, [illegible] et calicot français, [illegible] à raies, pour nègres, [illegible] et caleçons en mérinos, flanelle, [illegible] cotonnade, blanc et rosé, [illegible] peau et caleçons en soie, [illegible] de satin, genre Richelieu, [illegible] do Joinville, [illegible] satin de fantaisie, très riches, [illegible] en soie française et italienne, [illegible] de batiste brodés, [illegible] de coton, mérinos et toile, [illegible] de chevreau noirs, Parapluies en soie et en gingham, Malles, valises, sacs de nuit, &c., &c.

Dans ce magasin l'on demande les plus bas prix à laquelle l'on puisse vendre, on ne peut dans aucune cas obtenir de rabais.

8 juin ALFRED MUNROE & Co., 34, Magasins.

CONSERVES alimentaires.—En débarquement [illegible] Bordeaux [illegible] à vendre par
[illegible] & Co., 17 & 19, St Louis.

[illegible]

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, sont en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, savoir:

La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir toute espèce d'indigestion, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang de trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, [illegible] contractions des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Extrait du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux fous, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre-vingt-dix guérisons [illegible] à l'adresse ci-haut No 59, rue Poydras, et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—L'Onguent de Lucine et de Jaune contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pour donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres et frissons, produisant son effet dans le cours d'une seule médecine.—Un poliss nouvellement composé, avec lequel on donne un noir luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures, cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR OF COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

LE VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brulures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No. 59, rue Poydras, ou l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 déc—6m

Sirop indien végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que: Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dysenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans
Pharmacie Chabance, coin Royale et Hôpital,
— Pinac, coin Orléans et Dauphine,
— Sickles & Co, 24, rue des Magasins,
— Brelner, enc. Jackson et Levee, à Lafayette.

A la Mobile:
Spouler, coin Dauphine et Joaquin.
Prix: $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.
Nouvelle Orleans, 6 juillet 1846.

M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c, dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARBEY.

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.
Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN,
Au coin des rues Commerce et Lafayette.
Mobile, 15 octobre 1846.

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville.
E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le syrop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.
Mobile, 2 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

Bartholome Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico:
Que habiendo hecho uso del Cirope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en mi niño, ha sentado el mejor effecto que se puede desear; por cuya causa me tomo la libertad de recomendar dicho Cirope Vegetal à todos mis paysanos residentes en este pays.
Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M. Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre syrop qui me rendit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.
Mobile, 30 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi-même et dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.
Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux.
Ce 23 novembre 1846. T SEYMOUR, Juge de Paix.
Comté de Mobile. 10mars—6m

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Nouvelle-Orléans, 24 mai 1847.

ATTENDU qu'Armand Guyol, ci-devant shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, a demandé que les bonds ci-après soient cancelés:

Un bond de cinquante mille piastres souscrit par lui, le 29ème jour de mai 1845, comme shérif de la Cour de Commerce de la Nlle Orléans, conjointement avec John Pemberton, E. Montegut, A. F. Lewis, Denis Cronan, Charles L. Durocher, J. D. Lambert, W. A. Nott, E. T. Parker, Joseph Prados, Charles Claiborne, Clément Ramos, Theo. Guyol et John A. Weysham, comme sécurités. En conséquence, le présent est pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à faire savoir par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat à la Nlle-Orléans, les raisons pour lesquelles ledit bond ne serait pas cancelé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-neuvième jour de mai mil huit cent quarante sept, et la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 3juin—30

[illegible]—610 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Orléans, à vendre par
L. CANTIN, 48, Gravier

[illegible] En magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO, 38, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Pablo Ramos, décédé.
[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] 1847.—En vertu d'un ordre de vente [illegible] à moi adressé par l'honorable [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] le mardi 22 [illegible] au vieux Bassin [illegible] à l'adjudication [illegible] Jean [illegible] avec les ameublements, ustensiles, [illegible] comptant.
JOHN L. LEWIS,
1juin—3m16 Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible] COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 372—[illegible] vs. Charles Gonzales.—En vertu d'un ordre writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 2 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir:

Deux lots de terre situés dans la continuation du faubourg Tremé, derrière cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de la Douane, Prieur du Canal et Roman et désignés sous les numéros [illegible] et Quatorze de l'îlet numéro Soixante-[illegible] Municipalité No 2, daté du 1er mai [illegible] D. L. McCoy, [illegible]

[illegible] construits et ayant [illegible] de face à la rue de [illegible] de profondeur en [illegible] toutes les améliorations qui existent dessus.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS
1 juin—3m[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—(Cour de Probates) [illegible]

[illegible]

Conditions.—Cette criée étant [illegible] la propriété ci-dessus décrite [illegible] pour le prix qui en sera offert, à 12 mois [illegible] l'acquéreur fournissant son obligation [illegible] bonne et solvable, portant intérêt à raison de [illegible] pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
4juin—3m[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 603—Diederich Fehrman, associé liquidataire de la maison John & D. Fehrman vs. Edward L. Autenreith & son épouse, &. fa contre Sarah Connolly épouse de Edward L. Autenreith.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 22 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation, dans la Municipalité No 2 de cette ville, et désignés sous les numéros neuf et dix, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, la Course et Robin, et ayant, les dits lots, chacun, mesure française, *soixante pieds* de face à la rue du Camp, sur *cent vingt pieds* de profondeur, entre lignes parallèles, lesquels lots sont contigus.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur les dits lots de terre.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
20mai—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—[illegible] Roselius vs. l'administrateur de la succession de Charles McMillen, pour un partage.—En vertu d'un jugement rendu le 3 et signé le 8 décembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 22 juin 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, et à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE faisant partie d'une plantation située dans la paroisse Plaquemines, au Détour des Anglais, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à cinq lieues environ au dessous de cette ville et contigu à la propriété de Casimir Lacoste.

La dite portion de terre mesure deux arpents de face au fleuve Mississipi, et court entre lignes parallèles jusqu'à ce que la ligne parallèle à la ligne d'abornement de la propriété de Lacoste, touche à celle de la propriété de Morgan, dans la profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur la dite portion de terre, droits, privilèges, servitudes et appartenances d'icelle.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale. JOHN L. LEWIS,
21 mai—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 14,421—(P. C.) Mme Elier E. Vandrell vs. Gustavus W. Pattison et J. C. Peixotto. Ff. ufa. contre J. C. Peixotto—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 25 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après désignés, appartenant à J. C. Peixotto et saisis dans la dite affaire, savoir:

FRANKY dite MATTHEWS, griffe âgée d'environ 30 ans; FANNY, griffonne, âgée d'environ 33 ans, et ses quatre enfants, nommés CHARLOTTE, mulâtresse âgée d'environ 9 ans; LEWIS, griffe âgé d'environ 7 ans; JULIA, mulâtresse, âgée d'environ 3 ans et St-ANNA, mulâtre, âgé d'environ 1 an.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
25 mai—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue Henriette Jason, décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 739—En vertu d'un ordre de vente daté du 24 mai 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession et de Lindor Poeyfarre, à l'adjudication de la propriété foncière et de l'esclave ci-après, savoir:

1o Un certain lot de terre situé au faubourg La Course, dans la Municipalité No 2 de cette ville, faisant partie du lot désigné sous le No huit de l'îlet No dix, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses et améliorations y existant dessus. La moitié indivise de laquelle propriété appartient à ladite succession, et l'autre moitié à Lindor Poeyfarre, qui consent à la vente de sa dite moitié.

2o Une négresse nommée FRANÇOISE, âgée de 40 ans, la moitié indivise de laquelle esclave appartient à la dite succession, et l'autre moitié audit Lindor Poeyfarre, qui consent à la vente de sa dite moitié.

Conditions: pour la propriété foncière, un tiers comptant et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et l'esclave moitié comptant et la balance à 6 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les dits billets seront divisés par coupons, et en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
25mai—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 825.—William Kingsbury vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 juin 1847 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 23 juin 1847, à 5 heures P. M., au numéro 20, rue Natchez, pour le compte des créanciers de l'insolvable à l'adjudication de la propriété ci-après décrite abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers savoir:

Un cheminée ou four: un lot de briques servant à monter la dite cheminée; un lot de planches et bois, et une tente française presque neuve.
Conditions:—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
11 juin—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

B. Scanlan vs John Caney—No. 1542.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. D. Byrne, première justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire susdite, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 23 juin 1847, à midi, à mon magasin de dépôt. No. 222, rue Tchoupitoulas, près celle St-Joseph, un lot de MEUBLES, saisis dans l'affaire susdite. Conditions—comptant.
JOHN J. HOPPE.
12juin—3 Constable

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
8déc 44, RUE POYDRAS.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE rue Conti No. 95 Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.
Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraiches et viennent directement des manufactures. 3 déc.

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, RUE BOURBON No. 118,
Ancien établissement de M. Bream, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise; et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 141. 25 aout—1an

50 Piastres de Récompense.
PARTI marron, le mulâtre PETER, âgé de 24 à 25 ans, taille 5 pieds, appartenant à M. Verret. Il parle anglais et français et bégaye. Il parle l'anglais, comme il est généralement parlé par les nègres de la Virginie. Il a les jambes un peu arquées, et est bossu par derrière. Il baisse les yeux en parlant. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque arrêtera le dit mulâtre, dans quelqu'endroit que ce soit de cet Etat, et en préviendra
JOAQUIN ROBIRA,
Café de la Villa y Puerto del Sas, Tunisburg à 19 juin—6 Algers, vis à vis les magasins à tabac.

NEGRE PERDU.
Un jeune nègre âgé d'environ 12 ans, nommé BECK, parlant anglais et un peu français, s'exprimant avec difficulté, s'est perdu depuis le 9 courant. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître [illegible], au bayou St-Jean ou à Girard & [illegible], rue Conti, 11. 14juin

VIN de Marseille—50 barriques Bergasse, en débarquement du navire Providence, à vendre par J & A TARDOS,
16juin 48, Conti.

EN débarquement du navire Orbeit de New York:
Essence de Bergamotte,
Do de limon,
Do de d'orange;
Eau de fleurs d'oranger en estagnons;
Eau de roses do
A vendre par BERTRAND & SIBON,
8juin [illegible] Royale.

[illegible]

Vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible] BILLETS PROTESTES [illegible] la Banque, seront vendus à [illegible] à la Bourse de Cité. V. ALLAIN,
17juin—3f Président.

PROPRIETES DE VALEUR
A VENDRE PAR
LA BANQUE DES CITOYENS.

LA Banque des Citoyens offre en vente les propriétés ci-après décrites, et les actions qui reposent dessus. Des propositions écrites, faites conformément aux termes et conditions ci-après énoncés, seront reçues pour l'acquisition des dites propriétés.

Propriétés dans la Première Municipalité.

1. Un terrain mesurant 63 pieds 1 pouce de front à la Vieille-Levée, No 126, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, sur 100 pieds de profondeur, avec un passage de 8 pieds de large, ouvrant par la rue de Quartier; ensemble avec une maison en briques à trois étages, et dépendances en briques, et 130 actions de la Banque des Citoyens.

2. Un terrain contigu au précédent, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue de la Vieille-Levée, sur la même profondeur, avec des bâtisses et passage semblable, et cent dix actions de la Banque des Citoyens.

Les maisons décrites ci dessus seront vendues sujettes à un bail de $75 par mois pour chacune, payable chaque mois, jusqu'au 1er novembre 1847.

3. Un terrain mesurant 43 pieds de face sur le côté nord de la rue Bourbon, entre les rues de la Douane et Bienville, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et 136 actions de la Banque des Citoyens.

4. Un terrain mesurant 31 pieds de face sur le côté sud de la rue Bienville, entre les rues de la Levée et Chartres, sur 126 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses en briques, à trois étages, qui s'y trouvent et 130 actions de la Banque des Citoyens.

Cette propriété sera vendue sujette à un bail de [illegible] expirant le 1er novembre 1850.

5. Un terrain situé sur le côté sud de la rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant 64 pieds de face sur 97 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et 120 actions de la Banque des Citoyens.

Cette propriété est louée à bail à raison de $900 par an, payables par mois, jusqu'au 1er novembre 1847.

6. Un terrain situé rue du Maine, entre les rues Bourbon et Bienville, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur: ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, et 70 actions de la Banque des Citoyens.

7. Un terrain sur la rue de la Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti, mesurant 18 pieds 9 pouces sur 31 pieds 3 pouces, ensemble avec un magasin en briques et 135 actions de la Banque des Citoyens.

Cette propriété sera vendue sujette à un bail de [illegible] payables chaque mois, jusqu'au 1er novembre 1847.

8. Un terrain situé sur le côté [illegible] de la rue des Remparts, entre les rues St-Philippe et Dumaine, mesurant [illegible] de face sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison en briques, et 129 actions de la Banque des Citoyens.

9. Un terrain situé sur le côté nord de la rue des Remparts, entre les rues Ste Anne et Dumaine, mesurant 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses en briques, et 130 actions de la Banque des Citoyens.

10. Un terrain situé sur le côté est de la rue Royale, entre les rues Dumaine et St Philippe, mesurant 44 pieds 9 pouces de face sur 127 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses, et 180 actions de la Banque des Citoyens.

11. Un terrain situé sur le côté est de la rue Royale, entre les rues Dumaine et Ste Anne, mesurant 37 pieds 3 pouces de face sur 127 pieds de profondeur, ensemble avec des bâtisses, et 135 actions de la Banque des Citoyens.

12. Un terrain vacant sur le passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 16 pieds de face sur 21 pieds 6 pouces de profondeur, et 22 actions de la Banque des Citoyens.

13. Un terrain situé sur le côté est de la rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St Pierre, mesurant 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur, ensemble avec des bâtisses, et 115 actions de la Banque des Citoyens.

14. Un terrain situé sur le côté sud de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Condé, mesurant 64 pieds de face sur une profondeur irrégulière de 124 pieds, ensemble avec une belle maison de maître (appartenant autrefois à Mme Poeyfarre), et 230 actions de la Banque des Citoyens.

15. Un terrain situé sur le côté nord de la rue St Philippe, entre les rues Royale et Condé, mesurant 39 pieds 8 pouces 5 lignes de face sur 124 pieds de profondeur, et 45 actions de la Banque des Citoyens.

16. Un terrain formant l'encoignure est des rues Bourbon et St Pierre, mesurant 46 pieds de face à la rue Bourbon sur 56 pieds 10 pouces de face sur la rue St Pierre, ensemble avec les bâtisses en briques, et 60 actions de la Banque des Citoyens.

17. Un terrain situé sur le côté sud de la rue Bourbon, contigu au précédent, entre les rues St Pierre et Orléans, mesurant 44 pieds 6 pouces de face sur 36 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses en briques, et 60 actions de la Banque des Citoyens.

18. Un terrain formant l'encoignure sud est des rues Bourbon et Orléans, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue d'Orléans sur 68 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon, ensemble avec une maison en briques à deux étages, et 100 actions de la Banque des Citoyens.

19. Un terrain situé sur le côté sud de la rue d'Orléans, contigu au précédent, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 37 pieds de face sur 68 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble avec des bâtisses en briques à deux étages, et 80 actions de la Banque des Citoyens.

20. Un terrain situé sur le côté est de la rue Robertson, entre les rues St Philippe et Dumaine, mesurant 37 pieds 6 pouces de face sur 128 pieds de profondeur, ensemble avec des bâtisses, et 22 actions de la Banque des Citoyens.

21. Un terrain formant l'encoignure est des rues Robertson et Dumaine, mesurant 29 pieds 1 pouce de face à la rue Dumaine sur 91 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson, ensemble avec des bâtisses, et 60 actions de la Banque des Citoyens.

22. Un terrain situé sur la rue Robertson, entre les rues Dumaine et Ste Anne, mesurant 36 pieds 1 pouce 5 lignes sur 64 pieds de profondeur, ensemble avec des bâtisses et 20 actions de la Banque des Citoyens.

23. Un terrain situé sur le côté Nord de la rue Du Maine, entre les rues Villeré et Robertson, mesurant 34 pieds 11 pouces de face sur 91 pieds 9 pouces, ensemble avec une maison de maître et 70 actions de la Banque des Citoyens.

24. Un terrain vacant, situé sur le côté Nord de la rue Dumaine, entre les rues Villeré et Robertson, mesurant 32 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

25. Un terrain, contigu au précédent, mêmes dimensions, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

26. Un terrain, contigu au précédent, mêmes dimensions, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

27. Un terrain, situé sur le côté Nord de la rue Du Maine, entre les rues Derbigny et Roman, mesurant 41 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur 124 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur, ensemble avec des bâtisses, &c, et 15 actions de la Banque des Citoyens.

28. Un terrain, contigu au précédent, des mêmes dimensions, et avec les mêmes bâtisses, et 15 actions de la Banque des Citoyens.

29. Un terrain vacant, situé sur le côté Nord de la rue Derbigny, entre les rues Dumaine et St Philippe, mesurant 43 pieds 2 pouces 6 lignes de face sur 144 pieds 6 pouces de profondeur, et 10 actions de la Banque des Citoyens.

30. Un terrain, situé sur le côté Est de la rue St Claude, entre les rues des Ursulines et du Bayou, mesurant 29 pieds 6 pouces de face, sur 66 pieds de profondeur, ensemble avec une maison en briques à deux étages, le tout couvert en ardoises, et 30 actions de la Banque des Citoyens.

31. Un terrain, contigu au précédent, ayant les mêmes dimensions et les mêmes bâtisses, et 30 actions de la Banque des Citoyens.

32. Un terrain, situé rue St-Philippe, entre les rues Bourgogne et des Remparts, mesurant 24 pieds 10 pouces de face sur 60 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble avec une maison en briques, cuisine, et 60 actions de la Banque des Citoyens.

33. Un terrain vacant, situé sur le côté Nord de la rue Bienville, entre les rues Villeré et Robertson, mesurant 30 pieds de face sur 135 pieds de profondeur, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

34. Un terrain, contigu au précédent, des mêmes dimensions, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

35. Un terrain, situé à l'intersection du Chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade, mesurant 29 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Chemin du Bayou, 73 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, 98 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade, et 27 actions de la Banque des Citoyens.

36. Un terrain, contigu au précédent, mesurant 29 pieds 6 pouces 3 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 80 à 87 pieds entre les deux rues et 29 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Esplanade, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

37. Un terrain, contigu au précédent, ayant les mêmes dimensions, la même façade au Chemin du Bayou et à la rue de l'Esplanade, sur 87 à 94 pieds entre les deux rues, et 20 actions de la Banque des Citoyens.

Propriété dans la Seconde Municipalité.

38. Un morceau de terre mesurant 214 pieds face au côté Sud de la rue Julie, sur 131 pieds de face à la rue Commerce et 130 pieds face à la rue Tchoupitoulas, ensemble les bâtisses qui existent dessus. Cette propriété peut être divisée en lots à la convenance des acheteurs; et 865 actions de la Banque des Citoyens.

39. Six maisons et lots sur le côté Est de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St-Joseph. Chaque lot mesurant 27 pieds de face sur 85 et 94 pieds de profondeur. Les maisons et dépendances sont bâties en briques, et couvertes en ardoises; avec 850 actions de la Banque des Citoyens, pour être vendus ensemble ou séparément.

40. Un magasin en briques à trois étages rue Tchoupitoulas No. 198, sur un lot mesurant 23 pieds 10 pouces 2 lignes de face sur 57 pieds 10 pouces 6 lignes, entre les rues Girod et Lafayette; et 100 actions de la Banque des Citoyens.

41. Un lot de terre à l'encoignure des rues Magasins et Julie, mesurant 46 pieds 6 pouces sur la rue Julie, sur 65 pieds sur la rue des Magasins; ensemble les bâtisses qui existent dessus, et 80 actions de la Banque des Citoyens.

42. Une maison et lot sur la rue Julie, entre les rues Camp et Charles, la deuxième maison après l'encoignure des rues St Charles, dans *Julia Row*, mesurant 25 pieds 3 pouces de face sur 145 pieds de profondeur, avec 106 actions de la Banque des Citoyens, et vendu sujet à un bail jusqu'au 1er novembre 1847, à raison de $1,000, payable mensuellement.

43. Cinq maisons en briques à deux étages situées dans la rue Delord, entre les rues Magasins et Foucher, sur des lots mesurant depuis 19 pieds 6 pouces, jusqu'à 22 pieds 3 pouces de face, sur 80 pieds de profondeur avec 355 actions de la Banque des Citoyens, pour être vendues ensemble ou séparément.

44. Un lot de terre rue des Magasins, entre les rues Robin et Lacourse, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, pour être vendu en un ou en deux lots; avec 70 actions de la Banque des Citoyens.

45. Un magasin en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Front Levee et Passage Wilder, mesurant 24 pieds de face sur 80 de profondeur sur le dit passage, avec 75 actions de la Banque des Citoyens.

46. Un autre magasin, contigu au précédent, même dimension entre le Passage et la rue Suzette.

47. Un autre magasin, contigu au précédent, mêmes dimensions, entre les mêmes rues.

48. Un lot de terre vacant, rue St-Paul, entre les rues Gravier et Commune, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes, sur 190 pieds de profondeur et face à un passage de 11 pieds de largeur, et 48 actions de la Banque des Citoyens.

49. Un lot de terre vacant, rue St-Pierre, entre les rues Gravier et Commune, mesurant 30 pieds de face sur 190 pieds de profondeur et face au même passage, avec 48 actions de la Banque de Citoyens.

50. Un autre lot contigu au précédent, même façade et profondeur, avec 48 actions de la Banque des Citoyens.

51. Un autre lot contigu au précédent, même façade et profondeur, avec 48 actions de la Banque des Citoyens.

52. Un autre lot contigu au précédent, mesurant 26 pieds 9 pouces 4 lignes de face, sur 190 pieds de profondeur, avec 48 actions de la Banque des Citoyens.

53. Un lot de terre vacant rue St-Joseph, entre les Baronne et Philippa, mesurant 25 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, avec 60 actions de la Banque des Citoyens.

Propriétés dans la troisième Municipalité.

54 Un morceau de terre, mesurant 118 pieds de face au chemin public, 260 pieds de face à la rue Prieur, (vis à vis les magasins à Tabac) et 160 [illegible] de la Banque des Citoyens.

55 Une maison et lot, rue Moreau, entre les rues Port et de Ferdinand [illegible]

56 Une autre maison, même bloc, mêmes dimensions, avec 120 actions de la Banque des Citoyens.

[illegible] Un lot de terre, [illegible] Urquhart et Moreau, [illegible] 100 pieds de profondeur [illegible] actions de la banque des Citoyens.

58 Un lot de terre sur le chemin public entre les rues Port et Enghien, mesurant [illegible] face, sur 244 pieds de profondeur [illegible] actions de la banque des Citoyens.

59 Un lot de terre sur les Champs Elysées, entre les rues Craps et Amour, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses, [illegible] 40 actions de la banque des Citoyens.

60 Un lot de terre faisant face au Rail-Road, mesurant 35 pieds de face, sur 120 pieds sur la rue Célestine et 120 pieds sur la rue du Génie, avec 120 actions de la banque des Citoyens.

Propriétés dans la paroisse Jefferson.

61 Deux lots de terre, mesurant ensemble 100 pieds de face à la rue Leo, sur environ 150 pieds et demi de profondeur et face à la rue Seconde, faubourg Lafayette, avec une belle maison en briques (autrefois la résidence du juge de paroisse), et 180 actions de la banque des Citoyens.

62 Huit lots sur la batture de Hurtsville, mesurant chacun 30 pieds de face au chemin public, courant jusqu'au fleuve, et deux lots de terre dans le même faubourg, étant les 3 et 8 d'après le plan, avec 343 actions de la banque des Citoyens.

Propriétés sans actions.

63 Un lot de terre sur le Chemin du Bayou, entre les rues Villeré et Marais, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds, avec bâtisses.

64 Un îlet de terre dans la 1ère Municipalité, mesurant 246 pieds 2 pouces de face aux rues Poydras et Perdido, et 260 pieds 4 pouces de face aux rues Bolivar et Bertrand.

65 Quatre lots de terre, rue Tchoupitoulas, entre les rues Notre-Dame et Julie, mesurant chacun environ 16 pieds de face, sur environ 60 pieds de profondeur, avec quatre magasins en briques à 2 étages, avec façade en granit.

66 Quatre lots contigus, rue Annonciation, entre les rues Duplantier et Poeyfarre, ayant chacun [illegible] pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

67 Une portion de terre dans le faubourg Washington, mesurant 316 pieds de face à la rue Indépendance, la même dimension sur la ligne qui la sépare de la propriété de feu L. B. Macarty, sur 95 pieds de largeur et face à la rue Mandeville.

68 Cinq lots contigus, mesurant chacun 60 pieds 6 pouces face à la rue Indépendance sur 96 pieds de profondeur et formant l'encoignure de la rue de Grande-Hommes, avec les bâtisses qui sont dessus.

69 Cinq lots de terre dans le faubourg Trémé, mesurant ensemble 95 pieds de face à la rue Columbus, 151 pieds sur le passage Chatanado, 130 pieds sur la rue Mira, et 119 pieds sur la ligne du fond du passage Chatanado, avec les bâtisses qui sont dessus.

70 Six magasins en briques à trois étages, situés sur la batture du faubourg Marigny, mesurant chacun 30 pieds de face au fleuve et au chemin public, sur 30 pieds de traverse, entre les rues Marigny et Mandeville, l'un deux formant l'encoignure de la rue Marigny.

71 Deux lots dans le faubourg Montreuil, savoir: No. 3, mesurant 35 pieds face à la rue Elmire, sur 104 pieds de profondeur.

No. 4, 34 pieds 6 pouces face à la rue Elmire, sur 100 pieds de profondeur.

72 Un lot de terre mesurant 30 pieds 9 pouces face au chemin public, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Elmire et Congrès.

73 Un lot contigu ayant les mêmes dimensions.

74 Un lot contigu mesurant 31 pieds 10 pouces face, et 30 pieds de profondeur.

75 Un lot contigu même façade, sur 86 pieds 1/2 [illegible]

76 Un lot contigu, même façade, sur 92 pieds, 3 [illegible] de profondeur sur la rue Congrès.

77 Deux lots contigus aux précédents, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Congrès, sur 97 pieds entre le chemin public et la rue Moreau.

78. Trois lots dans le faubourg Montreuil, rue Moreau, entre les rues Louisa et Piété, mesurant chacun 32 pieds 8 pouces de face, sur 81 pieds 2 pouces 1/2 de profondeur.

79 Cinq lots dans le faubourg Delasize, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces 1/2 de face à la rue de la Levée, sur 90 à 98 pieds de profondeur entre les rues Tolédano et Augustine.

80. Cinq lots situés derrière les précédents; chacun mesurant 30 pieds 2 1/2 pouces de face à la rue Fulton, sur 90 à 98 pieds de profondeur.

81. Un lot mesurant 30 pieds de face à la rue Fulton, sur 145 à 155 pieds dans toute la profondeur de l'îlet, jusqu'à la rue Chipewa, sur laquelle il a la même façade, entre les rues Tolédano et Augustine.

82. Un lot mesurant 31 pieds de face à la rue Second, dans le faubourg Livaudais, sur 120 pieds 4 pouces de face à la rue Rousseau, avec les bâtisses qui sont dessus.

83. Quatre lots contigus, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Seconde, sur 120 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur, entre les rues Rousseau et Levée.

84. Un lot de batture de la cité de Lafayette, entre les rues Adèle et Joséphine, mesurant 60 pieds de face au chemin public, sur 80 pieds de face à la rue de la Levée.

85. Un lot mesurant 33 pieds 2 pouces face à la rue des Bons-Enfans, sur 180 pieds sur la rue Piété.

86. Un lot mesurant 33 pieds 4 pouces face à la rue des Bons-Enfans, sur 180 pieds de profondeur et contigu au précédent.

87. Quatre lots contigus dans le faubourg Washington, mesurant chacun, 31 pieds de face à la rue Craps, entre les rues St Ferdinand et Pressé, sur 120 pieds de profondeur.

88. Un lot rue Prieur, entre les rues Kerlerec et Esplanade, mesurant 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face, sur 88 pieds 4 pouces sur une ligne et 113 pieds 4 pouces sur l'autre ligne.

89. Un terrain, contigu au précédent, ayant la même façade, sur une profondeur de 113 pieds 8 pouces sur une ligne et de 105 pieds 7 lignes sur l'autre.

Propriété dans la Campagne.

90 Quatre îlets, Nos. 151, 152, 153 et 154 dans la ville de Versailles, paroisse St-Bernard.

91. Une plantation, paroisse de Washington, contenant environ 1000 acres, appelée Plantation Palestine, contenant environ [illegible] de terre de 640 acres chacun, et 225 actions de la Banque des Citoyens.

92. Une plantation, paroisse de Washington, connue sous le nom de [illegible] Creek, avec 444 1/2 acres de terre et 7 esclaves, avec 75 actions de la Banque des Citoyens.

93. Une plantation, paroisse d'Est Feliciana, contenant environ 734 acres de terre, sur Beaver Creek, ou environ, avec 97 actions de la Banque des Citoyens.

94. Une plantation, paroisse d'Est Feliciana, sur Bayou Creek, contenant 2150 arpents de terre et 5 esclaves, avec 200 actions de la Banque des Citoyens.

CONDITIONS.

Pour les propriétés, vendues avec des actions de la Banque, l'acquéreur fournira son billet, représentant la garantie de ses actions, renouvelable conformément à la charte de la Banque, à une échéance de [illegible] par l'accord avec l'acheteur, et d'un montant égal au prêt auquel ses actions lui donneront droit. La balance du prix, payable comptant, en espèces, ou en coupons échus de la Banque, portant la garantie de l'Etat, ou à tels autres termes que pourront être convenus par l'acquéreur et la Direction acceptant.

Pour les propriétés, vendues sans actions de la Banque, l'acquéreur paiera un quart du prix d'acquisition comptant, en espèces, ou en coupons échus de la Banque, portant la garantie de l'Etat, et la balance à tels termes et conditions que pourront proposer l'acquéreur et que la Direction acceptera.

V. ALLAIN,
17 juin—3f Président

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No Un.
Séance du 31 mai 1847.

ATTENDU qu'il est reconnu par les Municipalités Nos Un et Trois que l'ouverture de la rue de l'Esplanade jusqu'au Bayou St Jean serait une amélioration pour la prospérité future de la ville de la Nouvelle-Orléans;

Résolu que le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans est requis par la présente de donner avis au public, que l'intention du Conseil est de procéder à l'ouverture de cette partie de la rue de l'Esplanade comprise dans les limites de la Municipalité de la Nlle Orléans connue sur: à partir de la rue Johnson jusqu'à la rue Galvez, de la rue Miro jusqu'à la rue Tonti, et de la rue Rocheblave jusqu'au Bayou St Jean.

Signé, JH GENOIS Recorder.
Approuvé le 3 juin 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
7juin A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 7 juin 1847.
7juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA 3me MUNICIPALITE.
Séance du 31 mai 1847.

ATTENDU que l'ouverture de la rue de l'Esplanade; dans toute son étendue, est considérée par la Municipalité No un et la Municipalité No trois, comme une amélioration de la plus grande utilité pour la prospérité future de la Nouvelle-Orléans;

Résolu que le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans soit et demeure enjoint de donner avis, dans deux journaux de cette ville, et conformément à la loi, de l'intention qu'a ce Conseil de faire ouvrir cette partie de la rue de l'Esplanade qui est comprise entre les limites de la Municipalité No 3, et entre les rues suivantes, savoir: depuis la rue Johnson jusqu'à la rue Tonti, et depuis Rocheblave jusqu'au Bayou St Jean.

Signé P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 1er juin 1847.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la troisième Municipalité agira sur la demande dont il est fait mention ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 5 juin 1847.
5 juin A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 11 juin 1847.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 2.
Séance de mardi 8 juin 1847.

ATTENDU que c'est l'intention du Conseil de faire élargir la rue Roffignac, entre les rues Front et de la Nouvelle-Levée, de manière à lui donner une largeur uniforme depuis la rue Tchoupitoulas jusqu'au Fleuve, en conséquence il est

Résolu, Que le Maire soit autorisé à donner avis, que le Conseil procédera à faire la dite amélioration, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le 3 avril 1832, intitulé: *Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans,*" etc.

Il est de plus résolu, Que le dit avis devra être publié en français et en anglais, pendant au moins dix jours dans le *New-Orleans Commercial Bulletin* et dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans.*
(Signé) J. BALDWIN, Président.
Approuvé le 10 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Deux agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'Acte Législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
A. D. CROSSMAN, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 juin 1847. 15 juin

SUCRE—94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par L. CANTIN,
9av 48, Gravier.

A VENDRE par le soussigné, un lot de belle peau d'Ours, de Buffalo, et quelques peaux de cygne.
VIOT, MAIGNAN,
25 mai No. 87, rue St-Louis.

FARINE DE MAIS—400 barils, H. Rising très supérieure, en débarquement et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
25 mai 65, Camp.

BOIS D'ARC—Un lot bois d'Arc, en débarquement, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
25 mai 11 & 15, St-Louis

DRAYS, ROUES, &c.—[illegible] paires roues de char [illegible] à un cheval, et une charrette à un cheval; à deux [illegible]; 2 wagons à [illegible]; le tout sortant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
[illegible], rue Tchoupitoulas.

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 14,558, (P. C.) J. R. [illegible] vs. [illegible]—En vertu [illegible] Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 24 Juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des esclaves ci-après dénommés, saisis dans la dite affaire, savoir:
ESTELLE dite REDDY, et ses deux enfans THOMAS et JOE.
Conditions: Comptant.
JOHN L. LEWIS,
23juin—6f, en 24j. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. Scheel.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
22juin Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 567.—Je certifie par le présent que le 30 avril 1847, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire d'Urante Mareno, épouse de Gaspard Grégoire, vs son mari, dans les termes suivans, savoir: Sur motion de J. A. Nanaud, avocat de la demanderesse, demandant la confirmation du jugement par défaut rendu dans la dite affaire contre le défendeur le soussigné, et après avoir entendu la preuve, la Cour estimant qu'il s'est écoulé plus de [illegible] depuis que jugement de séparation de corps et de biens entre les parties, et qu'aucune réconciliation ne s'est opérée entre elles, il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement de divorce soit rendu en faveur de la demanderesse Urante Mareno, contre le défendeur Gaspard Grégoire, son mari; que les liens du mariage existant entre eux soient dissous, et que le défendeur paye les dépens.

Jugement signé le 3 mai 1847.
(Signé) T. H. KENNEDY, juge.
En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, le 1er juin 1847, et de la 71me année de l'indépendance des Etats-Unis.
W. P. BEDLOCK,
7 juin—3m Greffier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 460—Henry H. Robinson vs ses créanciers—La cession de biens par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—Et il est ordonné que les créanciers du failli s'assembleront au bureau de John E. Holland, notaire public, le 23 juin 1847, à dix heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit failli, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. C. Parfaith est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, le 29 mai 1847.
[illegible] W. P. BEDLOCK, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 540.—Je certifie par le présent que le 31 mai 1847, jugement a été entré dans cette Cour, dans l'affaire de Sarah B. Hart vs Philip Hart, son mari, dans les termes et chiffres suivants: Sur motion de P. Livingston, avocat de la demanderesse, et la Cour considérant l'évidence des témoignages, il est adjugé et décrété que le jugement par défaut, qui a été pris dans cette cour, le 3 courant, soit maintenant confirmé et qu'il y ait séparation de corps et de biens entre la demanderesse Sarah B. Hart et le défendeur Philip Hart, son mari, à l'effet d'opérer un divorce définitif, et que le défendeur paye les frais.
Jugement rendu le 31 mai 1847.
Signé le 4 juin 1847.
Signé A. M. BUCHANAN, juge.

Laquelle fraise montant à la somme de treize piastres non compris les frais de shérif. En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, à la ville de la Nouvelle Orléans, ce douze juin, l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante sept, et le soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
16 juin P. LEBLANC, Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—Je, Alfred Rousseau, Greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, certifie par le présent que le dixième jour de juin, mil-huit cent quarante sept jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Claus Thornbolen vs Anna Catharina Post, son épouse.—No. 1634,—dans les termes et mots suivants savoir:

La Cour considérant que le témoignage introduit soutient les allégations contenues dans la pétition du demandeur, et considérant en outre l'article 138 du Code Civil et la première section de l'acte relatif aux divorces, approuvé le 19 mars 1847.

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que jugement de séparation de corps et de biens, et accordant le divorce, soit rendu en faveur du demandeur contre la défenderesse et que les liens du mariage ci devant existant entre eux soient à jamais dissous. Et il est de plus décrété que la défenderesse paye les frais du procès.

Jugement rendu le 10 juin et signé le 15 juin 1847.
(Signé) JOHN McHENRY, juge.
En témoignage de quoi, j'ai signé le présent et j'ai apposé le sceau de la [illegible] Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce dix septième jour de juin de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quarante sept et la soixante onzième de l'indépendance des Etats Unis.
ALF. ROUSSEAU,
17 juin—3m3oj Greffier.

Succession de feu A. Philippon junior.
COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE—Paroisse St Bernard.—Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à compter de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour
14 juin—3m10 F. DUMOUCHEL Greffier.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire à la Banque d'Orléans, sont priées de vouloir bien les présenter dans le plus bref délai possible, au bureau des commissaires No 30, Passage de la Bourse, pour en obtenir le paiement. Une distribution finale de l'actif de ladite Banque devant avoir lieu sous peu, conformément aux dispositions de la section 28 d'un acte intitulé, acte pour pourvoir à la liquidation des Banques, approuvé le 14 mars 1842.
8av—3m.1f pe

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 9 juin 1847

ATTENDU que des personnes de couleur ont à différentes époques fait baptiser leurs enfants comme étant blancs et ont aussi avec intention de faire enregistrer la naissance des dits enfants au bureau du recorder des naissances et décès.

Attendu que, une pareille conduite de la part des personnes de couleur est une violation directe des lois de l'Etat et peut après un laps de temps devenir le principe de conséquences sérieuses et une source de contestation et de litigation;—En conséquence il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'à dater du passage de la présente ordonnance et immédiatement après sa promulgation, tout médecin ou toute sage femme exerçant dans les limites de la Nouvelle-Orléans, sera obligé de fournir du 1er au 5 de chaque mois au recorder des naissances et décès pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, une liste signée d'un état fidèle et exact des naissances de tous les enfants libres, avec le nom du père et de la mère et le lieu de résidence, avec la désignation de leur couleur, tous les faux ou qui auront fourni ou les dits médecins ou sages-femmes auront été requis d'être présents au moment des dites naissances ou y auront assisté en aucune manière en leur capacité de médecins ou sages femmes.

Article 2. Au cas ou aucun des dits médecins ou aucunes des dites sages femmes aura refusé ou négligé de se conformer aux dispositions précédentes, il ou elle sera passible d'une amende qui ne sera pas moindre de vingt piastres et n'excédera pas cinquante piastres pour chaque contravention ou omission. La dite amende sera recouvrée par le dit recorder des naissances et décès pardevant tout juge ou juge de paix d'une juridiction compétente, une moitié au profit du recorder des naissances et décès, et l'autre au profit de l'Hôpital de Charité.
(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 16 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
16juin A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 9 juin 1847.

RESOLU par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, qu'à dater de la promulgation de cette résolution, toutes agences de compagnies d'assurances faisant affaire dans cette ville en vertu d'une charte ou d'une association qui n'aura pas été octroyée par la Législature de cet Etat, paieront une taxe annuelle d'avance de cent cinquante piastres, laquelle sera également répartie entre les compagnies de pompes à incendie de cette ville.

Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances ou de résolutions prélevant toute autre taxe ou contribution sur les dites compagnies, sont et demeurent abolies.
(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 16 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMANN, Maire.
Pour copie conforme,
16 juin A. MAZUREAU, Secrétaire.

Quartier-Général,
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 5 juin 1847.

AVIS est donné aux commandans des compagnies de la Légion, ainsi qu'à toute personne y intéressée, qu'il sera procédé, jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin, au bureau du Brigadier-Général commandant la Légion, à la répartition entre les compagnies en activité de service, conformément au tableau de 1846, de la balance entre mes mains des fonds qui devaient revenir aux compagnies de la Légion qui ont cessé de paraître aux revues régulières depuis le 18 mai 1846.

Toute réclamation relativement à la dite répartition de la part de toute personne intéressée, devra m'être adressée à mon quartier-général avant le jour susdit.
D. AUGUSTIN, Brig.-Général
J. A. NAUTRE, Aide-de-Camp 7 juin

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique;
Plâtre de Paris; Poil à plâtre;
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,
12nov 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.
VIENT de recevoir par le navire Wheaton du Havre:
50 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix. 29 mai

RECU par le navire South Carolina, du Havre:
12 balles cotonnade, bleu unie.
2 caisses bretelles de toute qualité.
2 do parfumeries assorties.
1 do éventails fins et ordinaires, à vendre par O TALAMON,
29 mai 41 rue de Chartres

RECU par le Genessee, de New York: un superbe assortiment de baleines.
do do de peignes fins,
do do de savons ordinaires,
à vendre par O TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

AVIS aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par O TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

BLANC DE BALEINE—100 caisses New-Bedford, de différentes grandeurs, à vendre par
J W STANTON & Co,
16 juin Encoignure Magasins et Lafayette

FOIN—300 balles, foin supérieur, de Jersey, en débarquement du navire Union, à vendre par
J W STANTON & Co,
16 juin Encoignure Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux, et à vendre,
Deux cents barriques vin rouge Montferrant et St Emilion. F. & J. LACOSTE,
19 juin 165, rue Royale.

VIN rouge.—125 barriques vin rouge Médoc, St Estèphe, St Emilion et Queyries, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
17 juin 11, rue Conti

VIN blanc Sauterne—50 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, en magasin et à vendre par
17 juin CHS. DUFOUR, 11, rue Conti

CAFE—100 sacs Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
20mai L. CANTIN, 48, Gravier

VENTES DE CE JOUR

VINS BLANC ET ROUGE A L'ENCAN
PAR ANTHONY FERNANDEZ

AUJOURD'HUI, mardi, 22 du courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu au débarquement du navire français Ferrière, venant de Bordeaux:
100 demi barriques vin blanc, Haut-Sauterne.
30 barriques vin rouge.
Conditions—Comptant.
Ces vins sont des vins de propriétaires, et propres à l'usage des familles. 22jn

PAR SYKES & HYDE.
A. Duvall, Encanteur.
Blé et Farine.
AUJOURD'HUI mardi 22 courant, à 10 heures, il sera vendu [illegible], vis-à-vis la Douane, pour compte de qui il appartiendra—
[illegible] farine,
[illegible] blé, 3 sacs maïs,
13 barils blé. 22juin

PAR SYKES & HYDE.
A. Duvall, Encanteur.
Tabac! Tabac!
AUJOURD'HUI mardi à midi, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51 rue des Magasins, près à l'Arcade de Banks, pour compte de qui il appartiendra—
100 caisses tabac Russell et Robinson 5 à la livre, très supérieur.
100 demi caisses Samuel [illegible]
Immédiatement après—Epiceries. Provisions et Liqueurs. 22juin

TERRAINS DE VALEUR SITUES DANS LA [illegible] MUNICIPALITE [illegible]

IL sera vendu [illegible] juin 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, pour le compte de la Caisse d'Amortissement de la ville de la Nouvelle-Orléans, les terrains ci-après décrits, savoir:

1o. Cinq lots de terre situés [illegible] désignés par les Nos 7, 8, 9, 10 et 11 [illegible] compris entre les rues Tremé [illegible] d'après un plan dressé [illegible] Pilié; lesdits lots de terre ayant [illegible], savoir:

Le lot No 7 [illegible] chacun 42 pieds [illegible] de la Douane, sur [illegible] lignes parallèles.

[illegible] formant l'encoignure des rues [illegible] mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de [illegible] face à la rue des Marais.

Le lot No 11, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face [illegible] sur une profondeur de 124 pieds [illegible] 3 lignes.

[illegible] No 10, formant l'encoignure des rues de la [illegible] et des Marais, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds et face à la rue des Marais.

2o. Trois lots de terre situés au même faubourg désignés par les Nos. 12, 13 et 14 de l'îlet No. 27, compris entre les rues Villeré, Marais, Canal, Douane, d'après le même plan, et lesdits lots de terre ayant mesure américaine, savoir:

Le lot No. 12 formant l'encoignure des rues du Canal et Villeré, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, et face à la rue Villeré.

Les lots Nos. 13 et 14, chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.

3o. Sept lots de terre situés dans le même faubourg désignés par les Nos. 1, 2, 4, 5, 12, 13 et 16 de l'îlet No. 27, compris entre les rues Canal, Douane, Villeré et Robertson, d'après le même plan, et lesdits lots de terre mesurant, savoir:

Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues du Canal et Villeré, 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds et face à la rue Villeré.

Le lot No. 2, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue Villeré, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 7 lignes.

Le lot No. 4, formant l'encoignure des rues Villeré et Douane, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds, et face à la rue Villeré.

Le lot No. 5, attenant au précédent, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 114 pieds.

Le lot No. 12, formant l'encoignure des rues du Canal et Robertson, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds, face à la rue Robertson.

Le lot No. 13, attenant au précédent, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.

Et le lot No. 16, mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes face à la rue du Canal, sur une profondeur de 114 pieds.

Conditions. Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets sans endossement assurés par hypothèque, et portant cinq pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à échéance, et, en cas de non paiement, 8 p 100 jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs.
A. D. CROSSMAN, Maire,
7juin Président de la caisse d'Amortissement

GRAINES FRAICHES—Par le Memphis de New York un grand assortiment de graines pour les semailles du printemps, betteraves, haricots, choux, carrottes, laitues, persil, navets, etc.
1 mai W. DINN, 11 Commune

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.
PAPIER à envelopper très supérieur, différentes grandeurs.
Papier pour pains de sucre, lère qualité, bleu et blanc.
Papier pour gâteaux et pour échantillonner.
Papier à emballer de toutes grandeurs.
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
7 mar—1an A. GORDON, agent, 6, Front Levee.

AVIS—Le consignataire du navire anglais DANUBE, est par le présent avis qu'il est prêt maintenant à recevoir son chargement conformément à sa charte. McDOWELL & PECK,
[illegible]juin 29, Douane.

Habillements d'enfants.
Nouvel Envoi.
LOISON & SILVESTRE, 67 rue de Chartres, ont reçu un très bel envoi d'habillements d'enfants, qu'ils offrent à vendre au [illegible], savoir:
Bretonnes Napolitaines,
[illegible]
Algériennes et Lacquettes [illegible]
Mazaniellos et vestes [illegible]
Paletots [illegible]
Pantalons [illegible]
Américaines en [illegible] pour enfans de 4 à 6 ans. 24 mai

Bottes, Souliers et Brodequins.
200 Caisses en débarquement des navires Emily Taylor et Janat, à vendre par K. G. HOBBS,
3juin 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] actuellement en débarquement du navire [illegible] que John Benson, et à vendre par
G W DUNBAR,
[illegible] 30, rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins
En débarquement du navire Emily Taylor et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, &c &c, pour la ville et la campagne, à vendre bon marché par FROST & Co,
5 juin 10, Magasins.

COGNAC PELLEVOISIN—30 demi pipes Cognac Pellevoisin, lère preuve,
20 quarts do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
2 av—1n 99, rue de la Douane.

ARROW-ROOT (mexicain) des Bermudes en boîtes de 10, 20 et 100 [illegible] chacune, à vendre en gros par H BONNABEL,
22 mai Pharmacien, rue Tchoupitoulas, 32.

SUCRE DE LA HAVANE—150 caisses en débarquement de la barque Catherine, à vendre par
22 mai J. & J. TARDOS, 15 Conti

50 BARRIQUES vin de Marseille, à vendre par J. & J. TARDOS,
4juin 15, Conti

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin rouge Bergasse;
50 paniers d'huile de J Plagniol.
G. M. LUCAS,
22 mai 30, Bienville.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.—Vieille Eau-de-vie de cognac, de 1815 et 1825, marque Castillon, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis.

EN débarquement des navires Robert Parker & James Perkins, venant de Bordeaux et à vendre, savoir:
64 barriques vin rouge Montferrand.
64 do do St Estèphe
45 1/2 do vin blanc Haut-Barsac.
50 caisses vin rouge supérieur Château Lafitte.
50 do do en demi bouteilles Chât Margaux.
50 do do blanc do Haut-Barsac.
DUBU H. Frères
29av 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

AVIS aux acheteurs de marchandises sèches, toiles cirées, tapis, natter, transparents, &c.
Les soussignés, vu l'état avancé de la saison et l'abandonne de leur stock, vendront à partir de ce jour, et jusqu'au 1er juillet 1847, tous les articles de leur commerce, un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.
Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co.
14 mai 26, Chartres et 27, Douane.

Vins! Vins! Vins!
EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur que l'on vendra très bon marché pris à bord, l'acheteur payant les droits et les dépenses.
Ces vins sont de la marque F. Durand.
H. DE GOER ET RIFFLARD,
21 mai 21, Magasins.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & PEYCHAUD,
31 mars No 11 rue Royale

CHAUX—Cargaison du brick General Worth, 1,000 barils chaux de Thomaston, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
No 11, Magasins Rouges,
7 juin 3me Municipalité

RECU—par le navire Wabash, de New-York:
75 sacs poivre [illegible] de Sumatra,
20 caisses [illegible] 800 livres clous de Girofle.
200 livres [illegible] à vendre par
D. LANATA,
7juin 9 & 10, rue Jefferson

CIGARES de la Havane—600 000, des marques, Sevillana, Dos Hermanos, Palma, Dos Fama, La Espanola, Couill, Dos Cabonas, Venus, Rosa Havanera, Crespo Luna, Henry Clay, Siempre viva, St-Charles, Valverde et autres, en magasin et à vendre par B. VALLE,
7 juin 95, Commune

BOUTEILLES A VIN—De la contenance de 22 onces, seul lot de cette dimension, arrivé par le navire Providence,
100 paniers de 100 bouteilles chaque.
Aussi—En magasin: 50 paniers bouteilles de 24 onces, chacun de 100; 80 paniers idem de 20 onces, chacun de 100 et de 75, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
9juin 54, Vieille Levée

ECHARPES ROUGES.—40 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
9 juin 25, Chartres

1000 DAMEJEANNES de cinq gallons, en débarquement du navire Constantine, du Havre, et à vendre par D. LANATA,
9, rue Jefferson
N.B. En attendant l'arrivée du navire New England, sous peu, 400 damejeannes de 1 gallon, 400 de 2 gallons, et 500 de 3 gallons 4 juin

SANGSUES—3 caisses venant de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
20 mai 54, Vieille Levée

EN débarquement du navire Providence, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin de Bergasse.
50 caisses olives verdales, à vendre par
AUGUSTE MOLIER.
16 juin Rue St-Louis, No. 90

EN débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
30 barils vinaigre, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
15 juin Rue St-Louis, No 90

RECU par les dernières arrivages et à vendre par le soussigné:
300 caisses liqueurs assortis, 50 do curaçao; 50 do marasquin, 150 do chéroc, 100 do olives, 25 do eau-de-fleurs d'oranger, 50 do absynthe (Suchard Brunette & Co), [illegible] de Marseille; 125 paniers vin de [illegible] [illegible]; 200 pipes vin de [illegible] 25 barils vin blanc [illegible]
AUGUSTE MOLIER [illegible]

SUCRE HAVANE—[illegible]
NORCROSS & FOSDICK
16 juin 60, Gravier

VENTES A L'ENCAN.

PAR S GUINAULT.
IL sera vendu jeudi 24 du juin 1847, à 4 heures précises de l'après-midi, à l'encoignure des rues Tremé et Barracks:
Un fonds d'épicerie parfaitement assorti et [illegible] achalandé.
Le fonds d'épicerie sera vendu à la convenance des acheteurs, soit en un seul lot ou en détail.
Conditions—Comptant. 22 juin

MAISON ET LOT A L'ENCAN
POUR COMPTE DU PREMIER ACQUEREUR
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 29 courant, à [illegible] l'Arcade de Banks

Un certain **Lot de Terre** sur la [illegible] Trion, entre les rues Apollon et Bacchus en [illegible] toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en UNE JOLIE MAISON dont le [illegible] bâtie en briques et le haut en bois, cuisine, etc., [illegible]; ledit lot mesure 23 pieds 10 pouces de face à [illegible] Trion, sur 129 pieds 8 pouces 5 [illegible] d'un côté, 131 pieds 5 pouces de l'autre côté [illegible] 8 pouces 7 lignes sur la ligne du fond.

La maison est en très bonne condition, elle a été louée $25 par mois, mais elle est maintenant vide et on peut en prendre possession immédiate. Ce terrain est vendu pour les compte et risques de M. J. Otway, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication, qui lui a été faite le 1er juin 1847, à l'Arcade de Banks.

Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, lesdits billets s'ils ne sont pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant J. P. Cully, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1ejuin—10

PAR J. B. BLACHE, Encanteur.
IL sera vendu le mardi 29 juin 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, quatre beaux lots de terre, situés dans l'une des positions les plus avantageuses de la Première Municipalité, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Condé, St-Philippe et Dumaine, d'après un plan particulier dressé par L. P. Pilié, député voyer de la dite Municipalité, date du 17 mars 1847 et qui sera exposé à la Rotonde de la Bourse avant la vente.

Les dits lots de terre sont contigus et font face à la rue Dumaine, entre Condé et Levée, et sont appartenant ainsi qu'il suit, savoir:

Le lot No. 1 mesure 19 pieds 9 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur; il existe sur la façade du dit lot les restes d'une maison, et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.

Le lot No. 2 mesure 20 pieds 2 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur; sur la façade du dit lot il existe des fondations sur lesquelles on peut élever une grande maison, et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.

Le lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur, ayant aussi les fondations d'une grande maison sur la façade, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.

Le lot No. 4 mesure 20 pieds 1 pouce de face sur 130 pieds de profondeur, il existe aussi sur la façade les fondations d'une grande maison, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.

Le tout mesure américaine. Les lignes des dits lots sont toutes parallèles, ensemble avec tous les droits, privilèges et appartenances y attachées, etc., qui en dépendent.

Conditions. Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et garantis par hypothèque spéciale. Les billets qui ne seront pas ponctuellement payés à leur échéance respective porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Th Guyol, notaire public. 11juin

Grande vente de terrains et d'îlets à Milneburg, sans rés rve, et sans endossemens
PAR S GUINAULT & A. FERNANDEZ.

EN vertu d'une résolution des Directeurs de l'Asyle des Orphelins, en date du 10 juin 1847, il sera vendu samedi 26 juin courant, à la Bourse St Louis, à midi précis, une grande quantité de terrains et d'îlets, situés à MILNEBURG, d'après un plan fait par B. Buisson, arpenteur, en date du 14 juin 1847, lequel sera exposé à la Bourse, pour les détails et dimensions.

Ces terrains et îlets sont avantageusement situés, bien boisés et acquerront plus tard une grande valeur.

Conditions: un quart comptant; la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, sans endossement, mais avec hypothèque spéciale jusqu'à paiement final, avec la clause de non aliénation, et 8 pour cent d'intérêt par an, comme clause pénale, dans le cas où les billets ne seraient pas payés à maturité, sans autoriser aucun délai.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. 14juin

A vendre à des prix modérés les articles suivants et convenables pour le marché mexicain.
200 galons cerise; 60 caisses absynthe
40 caisses kirsch.
50 do curaçao grand et petit modèle.
30 do marasquin; 30 do Dantzick.
30 do eau verte.
100 paniers anisette, superfine et fine.
500 gal. anisette, superfine, fine et ordinaire.
R. PETITBIEN,
21 av 46, Quartier, entre Condé et Vieille Levée.

Le soussigné offre un assortiment complet de drogues très fraiches, à des prix très modérés, tels que—Opium de Turquie, Lichen d'Islande, do d'Irlande, Gomme Laque, Sulfate de quinine, [illegible] de morphine, do de baryte, Muriate do, Nitrate de Strontiane, iodure de potasse, [illegible] Noir d'ivoire [illegible] semences de Coriandre, do d'Anis vert, do étoilé, Do de fenouil, do de carvi, acide sulphurique Acide muriatique, do nitrique, camomille romaine, Coloquinte allemande, rhubarbe de Turquie, Tamarins, crème, &c, &c, à vendre par
H BONNABEL, Droguiste en gros
[illegible] coin Tchoupitoulas et Natchez

105, Royale.
F. & J LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Constantine, arrivant du Havre,
Bretelles élastiques de toutes qualités,
Do en coton tricotées,
Rubans fil numéros assortis. Anneaux à rideaux,
Lacet, blanc et noir en fil,
Bas, chaussettes, en coton, fil, soie pour hommes, femmes et enfants de tout âge,
Parapluies de 24 à 36 pouces,
Savons de toutes qualités
Pommades en pots ordinaires, extra et porcelaines,
Crème de Perse en pots et en verres,
Essences de toutes odeurs et dimensions,
Peignes à retaper, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, aussi en corne toutes grandeurs.

D'importations antérieures.
Coutils, mérinos, boutons pour habits, pantalons et chemises,
Boutons nacre toutes qualités et grandeurs,
Cravates soie noire, façonnées et jaconnets,
Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs, à ourlets, à vignettes, brodés et garnis dentelle, aussi mouchoirs en pièces,
Soierie noire pour robes et rubans divers numéros,
Cols, hébus, montés, non montés de diverses espèces, bandes indépendantes, dentelles, imitation valenciennes, &c, &c.
Chemises en toile fabrique française.
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirsch, absinthe en bouteilles garanties, bouchons et damejeannes.

F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. 10juin

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les avis, le ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fév

LE soussigné partant incessamment dans le but de faire lui-même le choix de son assortiment de marchandises sèches pour la saison prochaine, offre à des prix réduits les articles qu'il a maintenant en mains.

Il profite de cette occasion pour inviter ceux qui lui doivent de vouloir solder leur compte.
31 mai D. B. MACARTY, 224 Bourbon.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS, ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-AMERICAINES, Journal Français, publié à New York, par F. GAILLARDET—Ce journal paraît trois fois par semaine, le mardi, jeudi et samedi. Le prix de l'abonnement est de $10 50 par an, franc de port.

On ne peut souscrire pour moins de six mois.
VICTOR HEBERT, libraire,
149 rue de Chartres, est l'agent de ce journal.

Le COURRIER DES ETATS-UNIS publie supplémentairement une SEMAINE LITTERAIRE paraissant tous les samedis, par livraison de trente deux pages à deux colonnes, et contient la matière de quarante volumes ordinaires de roman par an. Le prix de la Semaine Littéraire est de $4. 80 par an, franc de port. 15 juin—1m

HISTOIRE
Du Consulat et de l'Empire,
PAR M. A. THIERS.

LA 34me livraison du Consulat et de l'Empire, contenant la fin du 6ème volume, est présentement en vente à la librairie de
VICTOR HEBERT,
15 juin 146, rue de Chartres

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT.
149, rue de Chartres.

EN vente à cette librairie, les ouvrages suivants dont il ne reste que très peu d'exemplaires
A. Dumas: Mémoires d'un Médecin,
— Comte de Monte Cristo,
— Chevalier de Maison Rouge,
— Dame de Monsoreau,
— Trois Mousquetaires,
— Vingt Ans Après,
— Sylvandire,
Eugène Sue: Martin l'Enfant Trouvé,
— Le Juif Errant,
— Les Mystères de Paris,
— Mathilde,
E. Scribe: Piquillo,
F. Soulié: Comtesse Monrion,
Thiers: Histoire du Consulat et de l'Empire.
Clarisse Harlowe,
Constitution de l'Etat de la Louisiane,
Gayarré: Histoire de la Louisiane,
Connaissances des temps pour 1847 et 1848
Magasin pittoresque de 1846,
Musée des familles de 1846,
Revue pittoresque de 1846,
Echo des feuilletons de 1846 et 1847,
Illustration de 1843 à 1847,
Pièces de théâtre, nouvelles et anciennes,
Collections complètes de la semaine littéraire depuis 1843 jusqu'à ce jour. 15 juin

L'ILLUSTRATION, Journal Universel, accompagné de gravures sur bois, paraissant tous les samedis depuis le 3 mars 1843. Abonnement—A partir du 1er mars—Pour la Nouvelle-Orléans $ par an, pour la campagne même prix: les frais de transport aux frais des abonnés. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Chaque numéro se compose de seize pages in-fo, imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événements contemporains.

On souscrit à la Nouvelle-Orléans, chez
VICTOR HEBERT, Agent,
149 rue de Chartres

N. B.—Les souscripteurs sont prévenus que les premiers numéros de la cinquième année commençant le 1er mars 1847, à Paris, viennent d'être reçus par le navire South Carolina, du Havre. 25 mai

A VENDRE. En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin, marque Bergasse,
70 paniers bouteilles, vides,
25 caisses salaisons assorties,
3 balles bouchons patentés, de 30,000 chaque.
B. DUDOUYT,
8juin 3, Toulouse, entre Chartres et Royale

FROMAGE—300 caisses en débarquement du vapeur Ben Franklin, à vendre [illegible]
27 mai

[illegible]

ARRANGEMENT D'ETE.

[illegible]

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON.

[illegible]

POUR New-York.

[illegible]

POUR LIVERPOOL.

[illegible]

JOHN MACARTY, MECANICIEN, No. 134, [illegible]

[illegible]

Aux planteurs et capitaines [illegible]

FORGES POUR [illegible]

[illegible]

Marchandises pour le marché Mexicain.
45 [illegible] cotons blancs et écrus [illegible] à vendre par
WYLIE & EGANA,
21av 58, Bienville.

50 CAISSES [illegible]
TH BAILLY BLANCHARD
28 avril—1m

FONDS [illegible] à la convenance des acheteurs [illegible]
LEOPOLD JEANNET,
4 mai 22 St Louis

CAFE [illegible] des Montagnes [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co,
24 mai Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE—Havane et Java, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
24 mai Encoig. Magasins et Lafayette

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, nouvellement en chargement du navire [illegible] du Havre:
2 caisses peaux veaux Nys & Co, lre qualité
2 do peaux de veaux cirés, lre qualité,
1 do prunelle pour chaussures,
1 balle fils cordonnier.
D B MACARTY,
6 mai 224, Bourbon.

A VENDRE, en débarquement du brick California venant de Bordeaux:
45 barriques vin rouge St Emilion, 1 et 2,
10 barils par [illegible] Cognac,
16 caisses de 12 [illegible] à vendre par
1er mai N. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

LIQUEURS—125 caisses [illegible] Champion à Tourbee.
15 caisses eau [illegible]
35 [illegible]
50 [illegible] et quarts;
50 paniers [illegible]
72 caisses [illegible]
25 caisses [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
24 mai 11 et 15, rue St Louis

O TALAMON.
RUE DE CHARTRES, No 44.

OFFRE à vendre au débarquement des navires [illegible] et Wabash, de New York:
[illegible]
2 do [illegible]
2 do [illegible] et corsets;
1 do [illegible] 9 mars

ABSYNTHE & KIRSCH—Marque de Yersin & Lecoultre, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, St Louis.

NANKIN—[illegible], à vendre par caisses ou par pièces, par
JOHN FELLOW, Jr,
14av 9, Canal

CAFE JAVA—[illegible] Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
17av 60 Gravier

FARINE—500 barils des moulins de St-Louis, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
26 mai 65 Camp.

[illegible] vaches ou le Carolina. A vendre au magasin de W. DINN, 11 Commune.

COGNAC—[illegible]

[illegible]